

à l'installation de séchoirs et qu'elles y perdront peut-être de l'argent, le ministre et le gouvernement envisageront-ils de les encourager en les exemptant par exemple de la taxe de vente, des droits de douane et en leur accordant des allocations d'amortissement plus rapide sur cet équipement installé aux éleveurs régionaux?

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait des déclarations relativement à certaines de ces taxes. Le gouvernement n'a pas changé d'attitude en ce qui concerne les taxes sur les séchoirs à grain. Cependant, je ne vois aucune raison d'aller au delà de cela pour le moment. Il appartient aux sociétés d'éleveurs de décider ce qui est préférable de leur propre point de vue.

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Les sociétés d'éleveurs seront-elles autorisées à utiliser ces séchoirs sur place, afin de sécher le blé ou le grain qui est porté au compte de la Commission canadienne du blé?

**L'hon. M. Olson:** J'examinerai la question. Cependant, cela soulève des problèmes assez complexes au sujet de la diminution du blé et autres choses de ce genre.

### LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

#### LES CONTRAVENTIONS

**M. John L. Skoberg (Moose Jaw):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné le nombre des sociétés qui n'ont pas rempli de déclarations pour les années 1965, 1966 et 1967, comme le veut la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, le ministre compte-t-il imposer des amendes aux sociétés qui auraient contrevenu à la loi?

**M. l'Orateur:** La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

#### LA CONSOMMATION

##### LA PUBLICITÉ TROMPEUSE AU SUJET DU BALBUTIEMENT ET DU BÉGAIEMENT

**M. Max Saltsman (Waterloo):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A-t-il reçu une communication sur la publicité trompeuse qui est faite au sujet de la guérison du balbutiement et du bégaiement, et, dans ce cas, compte-t-il examiner la chose?

**M. l'Orateur:** Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. Benjamin.]

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, puis-je avoir l'autorisation de la Chambre pour demander au président du Conseil privé, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, quelles mesures le gouvernement a l'intention de présenter pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu des consultations avec d'autres groupes. Je crois comprendre qu'en ce moment, on ne souhaite pas présenter de motion d'opposition en vertu de l'article n° 58 du Règlement, la semaine prochaine. Par conséquent, sous réserve d'événements imprévus et selon les progrès accomplis dans l'étude de chaque mesure, je propose que les travaux soient abordés dans l'ordre suivant. Comme on l'a précédemment annoncé, les articles mis en délibération aujourd'hui seront les suivants: Premièrement, l'article n° 30, deuxième lecture du bill n° C-148 relatif à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce; deuxièmement, l'article n° 13, deuxième lecture du bill n° C-102 relatif à la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce, et à la loi sur les aliments et drogues, troisièmement, l'article n° 17, deuxième lecture du bill n° C-153, tendant à modifier la loi sur les lieux et monuments historiques; quatrièmement, l'article n° 9, deuxième lecture du bill n° C-151, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Pour ce qui est de l'amendement à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, j'ai pris note des observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) en vue de le déférer au comité permanent des pêches et des forêts, bien que le bill relève du ministre des Finances (M. Benson) et porte sur les banques à charte. Par conséquent, je voudrais proposer un amendement à la motion de deuxième lecture, tendant à déférer le bill au comité permanent des pêches et des forêts. C'est au ministre des Pêcheries (M. Davis) qu'il incombera de piloter le bill.

Demain, nous remettrons en délibération la mesure législative créant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et le bill traitant du prix des médicaments s'ils n'ont pas franchi l'étape de la deuxième lecture. Viendrait ensuite l'article n° 37, c'est-à-dire la deuxième lecture du bill n° S-3 qui vise à modifier la loi sur la preuve au Canada. Si l'examen de ces articles est terminé avant la fin de la séance, mon collègue le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) serait prêt à proposer la deuxième lecture du bill n° C-152 visant à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.